**Appui au Point Focal de l’indicateur 6.5.1 des Objectifs de Développement Durable et au GWP Cameroun dans le processus de développement d’un plan de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Cameroun, à l’horizon 2030**

Termes de Référence

**Juillet 2019**

**Contexte**

En 2015, l’Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le Programme pour le Développement Durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD), comprenant l’ODD 6 : « *Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*». L’ODD 6 est composé de 8 cibles qui portent sur les thématiques suivantes : accès à l’eau potable (6.1) ; accès à l’assainissement et à l’hygiène (6.2) ; qualité de l’eau et eaux usées (6.3) ; utilisation des ressources en eau et pénuries d’eau (6.4) ; gestion des ressources en eau (6.5) ; écosystèmes liés à l’eau (6.6) ; coopération internationale et renforcement des capacités (6.a) et participation des parties prenantes (6.b).

En réunissant les intervenants de tous les secteurs et de toutes les régions, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) fournit un cadre pour équilibrer les besoins de services d'eau potable et d'assainissement pour tous (6.1 et 6.2) et la demande en eau par l’ensemble des secteurs économiques, avec la gestion durable des eaux, des eaux usées et des ressources des écosystèmes en général (6.3, 6.4 et 6.6). La GIRE met également l’accent sur l’intégration de l’aspect genre dans la gestion des ressources en eau, contribuant ainsi à la réduction des inégalités entre les sexes (ODD 5). C’est ainsi que l’atteinte de la cible 6.5 « D’ici 2030, mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, à tous les niveaux, y compris à travers la coopération transfrontalière le cas échéant » et plus particulièrement l’amélioration de l’indicateur 6.5.1 relatif au degré de mise en œuvre de la GIRE, équivaudrait à la prise en compte des cibles de l’ensemble des autres indicateurs de l’ODD 6 ainsi qu’à faciliter la réalisation d’autres ODDs.

Concernant la mise en œuvre de la GIRE à l’échelle du Cameroun, le gouvernement s’est engagé en 2002 dans un processus national pour la mise en œuvre du PANGIRE (Plan d’Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dont l’objectif est de mettre en place un cadre cohérent de gestion des ressources en eau qui facilite la valorisation et la gestion coordonnée de l’eau et des ressources naturelles.Il est prévu pour s’étendre sur une période de 10 ans à compter de 2015. Il se décompose en quatre phases : (i) phase préparatoire ; (ii) phase de développement ; (iii) phase de consolidation et (iv) phase opérationnelle. Avec l’appui du GWP, la phrase préparatoire a abouti à un état des lieux des ressources en eau validé en 2009.

Au niveau institutionnel, le Ministère de l’Eau et de l’Energie (MINEE) a subi une réorganisation en octobre 2012 avec la mise en place d’une Direction de la Gestion des Ressources en Eau qui comporte en son sein une Cellule du Système d’Information sur l’Eau (CSIE) et une Sous-Direction du suivi de la Gestion des Ressources en Eau. Ces deux sous directions intègrent dans leur mission d’une part l’aspect comptabilité des ressources en eau et d’autre part un aspect police de l’eau qui sont des socles pour une gestion harmonieuse et coordonnée des ressources en eau.

Ce dispositif a été complété par la création d’un Comité National d’Information sur l’Eau par le biais de la décision N° 00000901/16/MINEE/CAB/ du 20 décembre 2016.

Dans la continuité de ce processus, le bureau d’études PRISMA eut la charge d’élaborer un business plan pour la mise en œuvre des deux premières phases du PANGIRE. Il ressort de ce rapport que la mise en œuvre des deux premières phases sur une durée de cinq ans nécessite la mobilisation de près de 13 milliards de francs CFA.

Au niveau législatif, le processus de révision de la loi N° 98/005 du 14 avril 1998 a été amorcé avec comme axe majeur d’amendement, l’introduction des instruments de la GIRE dans la nouvelle loi.

Le Programme d’Action GIRE (SDG6-AP), coordonné par le Partenariat mondial de l'eau et en étroite collaboration avec le Centre PNUE-DHI et Cap-Net PNUD, a été conçu dans le but d’encourager les pays dans l’amélioration de la gestion de leurs ressources en eau ; nécessaire pour répondre aux enjeux prioritaires clairement identifiés et définis. Ce programme repose sur une approche modulaire dans le cadre de laquelle plusieurs initiatives interdépendantes sont mises en œuvre pour aider les pays à franchir les trois étapes suivantes :

* **Étape 1 - Identifier les défis** : Renforcer les cadres nationaux de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD, y compris l'établissement d'une base de référence pour l'indicateur 6.5.1, en vue d'identifier les domaines critiques nécessitant une attention particulière.
* **Étape 2 - Formuler des réponses** : Aider les pays à formuler des réponses appropriées aux défis de la GIRE dans le contexte des questions prioritaires nationales de gestion des ressources en eau en général.
* **Étape 3 - Mettre en œuvre les solutions** : Aider les pays à mettre en œuvre des solutions de GIRE visant à atteindre l’ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau.

C’est dans ce cadre que le GWP Cameroun, avec l’appui du GWP-CAf, souhaite recruter un consultant national pour les accompagner, à travers un processus participatif, dans l’identification et le développement des actions prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de la GIRE au niveau national et si possible (si les ressources le permettent) faciliter la mise en œuvre d'au moins une action prioritaire.

**Objectif général**

L'objectif général de la consultation est d’apporter un appui au Point Focal de l’indicateur 6.5.1 des ODDs et au GWP Cameroun pour le développement d’un plan de mise en œuvre de la GIRE à l’horizon 2030, pour le Cameroun.

**Objectifs spécifiques**

Pour l’atteinte de l’objectif général, la mission du consultant vise spécifiquement à :

1. Identifier les défis, obstacles et lacunes existants en matière de gouvernance qui ont jusqu'ici entravé la mise en œuvre de la GIRE ;
2. Identifier et analyser les stratégies et programmes de GIRE, ainsi que les plans nationaux de développement et autres cadres nationaux de planification pour assurer la cohérence et l'inscription avec les engagements nationaux et les initiatives en cours ;
3. Identifier les liens avec d'autres cibles des ODD relatifs à l'eau (cible 6.5 sur la GIRE ainsi que les autres cibles de l’ODD 6 et les objectifs plus larges relatifs à l'eau entre autres - l’ODD 7 concernant le recours aux énergies renouvelables, l’ODD 13 sur les mesures de lutte contre les changements climatiques, l’ODD 15 sur la vie terrestre et l’ODD 16 concernant la paix, la justice et les institutions efficaces, etc) pour aider à déterminer les priorités nationales de gestion des ressources en eau ;
4. Identifier les actions prioritaires à court, moyen et long terme ainsi que des voies de mise en œuvre et un mécanisme de coordination et de suivi ;
5. Organiser des discussions multipartites réunissant les principaux acteurs du secteur de l'eau au niveau national, y compris les ministères de la planification et des finances, dans le but de favoriser la création de plateformes de coordination.

**Taches du consultant**

1. Participation à la réunion de mise en commun de la compréhension de la mission.

*Phase 1 : Préparation du plan de mise en œuvre de la GIRE*

1. Réaliser des entretiens avec les acteurs clés impliqués dans les questions liées à la gestion de l'eau pour identifier les activités prioritaires favorisant l’accélération de la mise en œuvre de la GIRE à court, moyen et long terme. Ces entretiens seront également l'occasion de renforcer la compréhension approfondie de la faible avancée concernant la mise en œuvre de la GIRE.
2. Décrire de manière détaillée les actions prioritaires à court (2019-2021), moyen et long terme et comparer avec les politiques, programmes ou stratégies de développement en cours. Un autre aspect important est de souligner l'influence potentielle de la mise en œuvre de ces actions sur d'autres cibles ou objectifs de développement durable liés au secteur de l'eau.

*Phase 2 : Réalisation du 1er atelier de consultation*

1. Organiser et faciliter un premier atelier de consultation des intervenants pour vérifier et approuver la liste des mesures proposées. Cet atelier devra proposer des suggestions et des orientations pour la préparation d'un plan final d'actions prioritaires comprenant un budget et un calendrier. Une ou deux actions prioritaires initiales pourraient déjà être identifiées au cours de cet atelier pour une mise en œuvre urgente, avec recommandation d’avancer directement sur la mise en œuvre.

*Phase 3 : Elaboration du plan de mise en œuvre final*

1. Préparer une version mise à jour du plan de mise en œuvre de la GIRE, y compris la détermination du coût de la liste détaillée des actions (associées aux sources de financement), l'inscription dans d'autres initiatives en cours lorsque cela est possible, proposer un calendrier comprenant les principales étapes de mise en œuvre ainsi qu’un mécanisme de coordination et de suivi efficaces de la mise en œuvre.

*Phase 4 : Réalisation du 2ème atelier de consultation*

1. Organiser et faciliter un deuxième atelier regroupant les parties prenantes pour examiner et approuver le plan d'action final de mise en œuvre de la GIRE, le budget, le calendrier et le mécanisme de coordination et de suivi.

**Résultats attendus**

Les résultats attendus par phase de la part du consultant sont les suivants :

* Réalisation d’un rapport de démarrage de mission.

*Phase 1 : Préparation du plan de mise en œuvre de la GIRE*

* Version provisoire du plan présentant les actions prioritaires à mettre en œuvre au Cameroun à l’horizon 2030 et mettant en avant les liens avec les programmes et stratégies de développement nationaux en cours ainsi que la contribution de ces actions aux autres cibles ou ODD relatifs au secteur de l’eau.

*Phase 2 : Réalisation du 1er atelier de consultation*

* Rapport du 1er atelier comprenant les suggestions et orientations apportées ainsi que l’identification d’une action prioritaire à mettre en œuvre rapidement.

*Phase 3 : Elaboration du plan de travail final*

* Version mise à jour du plan présentant également le budget, le calendrier de mise en œuvre et un mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre de ce plan.

*Phase 4 : Réalisation du 2ème atelier de consultation*

* Rapport du 2nd atelier de consultation et version définitive du plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun, à l’horizon 2030.

**Durée**

**Ce travail est estimé à une durée de vingt-cinq (25) hommes jour pendant une période de 3 mois**. Le consultant travaillera en collaboration avec le PF du suivi de l’ODD 6.5 de la Direction de Gestion des Ressources en Eau (DGRE) du MINEE et le GWP Cameroun.

**Financement**

La présente étude sera financée par le GWPO à travers le Programme d’Action GIRE (SDG6-AP).

**Compétence / Qualification de l’expert**

Le consultant sera un expert du secteur de l’eau avec au moins un Masters (BAC+5) dans un domaine de gestion des ressources naturelles. Il doit avoir au moins dix années d’expérience dans le secteur de l’eau au Cameroun, et des capacités avérées dans la GIRE et du suivi des indicateurs de gestion des ressources en eau.

**Processus de sélection**

La sélection sera effectuée par un appel restreint à un minimum de trois experts. Les experts devront envoyer leurs CV et proposition financière (en homme/jour ou un montant forfaitaire) pour le travail. Le consultant sera sélectionné par une commission d’évaluation sur la base du rapport qualité-prix de ses propositions technique et financière.

**Expression d’intérêt**

Les experts intéressés par cette mission doivent présenter leur proposition technique et proposition financière par courrier électronique à Murielle Elouga « **elouganoelle@yahoo.fr** » et à M. Wang Sone « **dannywang04@gmail.com** » avec copie à **secretariat@gwpcaf.org**au plus tard le **26 août 2019 à 17h00 heure locale**. Seul le candidat sélectionné sera contacté.